

# L'Écosse veut interdire les OGM et s'oppose à Londres

Par Christophe NOISETTE

Publié le 12/08/2015



Le gouvernement régional écossais a annoncé, le 9 août 2015, son intention d'interdire la culture de plantes génétiquement modifiées (PGM) sur son territoire. L'Écosse entend utiliser la nouvelle possibilité offerte aux États membres par la législation européenne [1] d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire.

Selon le communiqué de presse, « le gouvernement écossais présentera prochainement une demande pour que l'Écosse soit exclue de toutes les autorisations européennes pour la culture de plantes génétiquement modifiées, y compris la variété de maïs génétiquement modifié déjà approuvée et les six autres cultures génétiquement modifiées en attente d'autorisation » [2]. Interrogée par Inf'OGM, la responsable « média » de ce gouvernement, Catherine Brown, nous précise : « La politique de longue date du gouvernement écossais est de maintenir une approche de précaution vis-à-vis des OGM et donc la notification à la Commission de cette décision n'est qu'une formalité technique ».

Raison évoquée par le gouvernement : « l'Écosse est connue mondialement pour son merveilleux environnement naturel et interdire la culture des PGM protégera et renforcera notre image propre et verte » [3]. De plus, les autorités écossaises soulignent qu'il n'y a « aucune preuve d'une

*demande pour des produits GM par les consommateurs écossais »* et qu'elles souhaitent préserver le secteur « alimentation et boisson », évalué à 20 millions d'euros, qui bénéficie d'une réputation internationale pour ses produits naturels et de qualité, lui assurant des prix élevés.

La demande concernera donc d'ores et déjà le maïs MON810 et les différents dossiers en attente. Catherine Brown nous explique que la nouvelle réglementation « *s'applique aux nouveaux dossiers pour la culture et non aux OGM qui ont déjà été autorisés ou qui sont en attente. Cependant, des dispositions transitoires ont été mises en place pour permettre aux États membres et aux administrations décentralisées de demander que leur territoire soit exclu des autorisations enregistrées avant le 2 avril 2015. Pour utiliser ces dispositions, la demande doit être faite à la Commission européenne avant le 3 octobre 2015* », ce que le gouvernement écossais entend faire.

Le gouvernement écossais ne mentionne pas, dans son communiqué de presse, si ce moratoire s'appliquera aux essais en champs. Interrogé par Inf'OGM, le porte-parole du gouvernement écossais nous précise que « *cette interdiction ne concernera pas la recherche telle qu'elle est actuellement menée en Écosse, où l'utilisation confinée de plantes génétiquement modifiées est autorisée à des fins scientifiques, par exemple dans des laboratoires ou sous serre confinées* ». D'ailleurs, plusieurs instituts de recherche écossais, comme le James Hutton Institute ou le Rowett Institute of Nutrition and Health, sont déjà impliqués dans de telles recherches [4].

Le ministre de l'Agriculture écossais, M. Lochhead, membre du Parti national écossais, a déclaré avoir informé le gouvernement britannique de son intention. Les PGM sont un des points de discordance entre ces deux instances, le gouvernement conservateur britannique soutenant, au contraire, le développement des biotechnologies agricoles.

Si cette décision a été bien accueillie par l'ensemble des associations environnementalistes, à l'instar des Amis de la Terre Écosse, le syndicat agricole majoritaire, National Farmer Union, a au contraire déclaré que cette interdiction était « *naïve et prise sans un débat adéquat* ».

---

[1] [Pauline VERRIERE](#), « [UE : chaque État pourra-t-il vraiment interdire les OGM ?](#) », *Inf'OGM*, 25 février 2015

[2] <http://news.scotland.gov.uk/News/GM-crop-ban-1bd2.aspx>

[3] « *further enhance our clean, green status* »

[4] [Soulignons aussi que l'ancienne conseillère scientifique en chef du gouvernement écossais, Anne Glover, devenue ensuite Conseillère scientifique pour la Commission européenne, est connue pour ses positions pro-OGM. Le poste de conseiller scientifique du gouvernement écossais est actuellement vacant. Le recrutement organisé en mars 2015 n'a pas permis, nous précise-t-on, de nommer quelqu'un à ce poste